

Menacée, Cécile Duflot quitte Twitter «pour un temps» et porte plainte

Par Le Figaro avec AFP

Publié il y a 3 heures,

Mis à jour il y a 3 heures

L'ancienne ministre Cécile Duflot, aujourd'hui directrice générale d'Oxfam France, a annoncé mardi qu'elle quittait temporairement Twitter après avoir reçu des menaces d'un homme déjà condamné pour l'avoir harcelée, et a rendu publics des extraits des messages reçus pour, dit-elle, que «*ce sujet avance*».

«Chers gens que j'aime bien sur Twitter et cher.e.s inconnu.e.s qui m'aimez bien, ce message pour vous dire que je vais m'en aller pour un temps. Depuis 3 ans un homme me harcèle par différents moyens. Il y a eu 3 procès, il est allé en prison. Il vient de rerererecommencer», a tweeté dans la matinée l'ancienne ministre du Logement, très suivie sur ce réseau social.

Une plainte a été déposée mardi pour «*harcèlement, appels malveillants et menaces de mort*» auprès du parquet de Pontoise, a indiqué son avocat, Me Tewfik Bouzenoune. Se disant affaiblie par ces «*dizaines de messages, même argumentaire et menaces régulières de me tuer, violer ma fille et moi ou se tuer*», Duflot ajoute une capture d'écran d'un des textes qui lui a été adressé: «*Je voulais seulement avoir un enfant avec vous si vous étiez d'accord et je suis dégouté de comment vous avez réagit (sic). Si vous ne vouliez pas que j'insiste, vous n'aviez qu'à accepter d'avoir une relation avec moi*», peut-on notamment y lire.

L'homme, qui harcèle l'ancienne ministre depuis trois ans via des messages ou en contactant son employeur et ses proches, a été condamné à trois reprises entre avril 2018 et septembre 2020, a précisé son avocat. Incarcéré quelques mois à l'issue de sa deuxième condamnation en décembre 2018, le jeune homme, âgé d'une vingtaine d'années, «*dès sa sortie, a repris le harcèlement avec un crescendo dans la violence (des propos, nldr). On est passé du harcèlement aux menaces de mort*», a ajouté Me Bouzenoune.

«Ce n'est pas simple de parler de cela, même pour moi, mais comme je pense qu'il faut que ce sujet avance, il faut que certains comprennent que ça existe pour de vrai, que les discours à la con infusent sur les esprits fragiles et que le passage à l'acte existe», ajoute Mme Duflot, fustigeant au passage des médias qui avaient présenté dans des articles de presse il y a quelques années cet homme comme un *«amoureux»* dont l'*«amour fou l'a conduit en prison»*. *«Avoir une réflexion sur les termes à utiliser en ces cas-là, ce serait chic»*, demande l'ancienne élue écologiste. *«Le délit passionnel n'existe pas! Présenter des comportements qui sont des infractions pénales comme la résultante d'un comportement amoureux c'est les minimiser»*, a regretté l'avocat de l'ancienne responsable écologiste.

«Cette personne se prétend amoureuse, mais elle n'est pas amoureuse, elle la harcèle !», a rappelé Me Bouzenoue. La série de tweets de Cécile Duflot a entraîné des dizaines de réactions de soutien, d'anonymes, de militantes féministes, de journalistes et de personnalités politiques. *«La haine n'a pas sa place sur les réseaux sociaux»*, a notamment réagi la ministre déléguée à l'Égalité Elisabeth Moreno.

À VOIR AUSSI - Les plateformes de signalement sont-elles inutiles face à la haine en ligne ?